



Droit de passage

Par Michele

Bonjour. J ai acheté un terrain où il y a un droit de passage pour mon voisin propriétaire du terrain du haut. Cela équivaut à 200 m2 environ. J ai appris qu il y a un chemin communal qui dessert désormais un chemin en hauteur, ce que j ignorais à la signature chez le notaire. Son terrain est néanmoins enclavé sauf q il est désormais propriétaire du terrain d à côté qui est desservi par le fameux chemin communal. Pensez vous q il est possible de mettre fin à ce droit de passage? Je vous remercie par avance

Par yapasdequoi

doublon.

Continuez sur l'autre fil ici :

[url=<https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/droit-de-passage-t52205.html>][url=<https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/droit-de-passage-t52205.html>]